



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 mai 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 20 mai 2003

**Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - Secteur  
La Cotelette - rue de cholette**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**Secrétaire de séance :** Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003**

DELIBERATION D20030211

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - Secteur  
La Cotelette - rue de cholette**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 14 janvier 2002 a instauré le principe de la participation pour voies nouvelles et réseaux sur le territoire communal.

L'aménagement de la zone NAh de la Cotelette situé entre la rue de Cholette et la rue Nicolas Saboly où il est envisagé la réalisation d'un lotissement communal et d'un permis de construire groupé totalisant plus de 100 logements, nécessite la réalisation d'une voie nouvelle avec l'ensemble des équipements permettant de desservir les futures constructions.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

- Foncier
  - Acquisition de l'emprise de la voie nouvelle
  - Acquisition de l'emprise de l'alignement de la voie
- Travaux de voirie
  - Mise en place de bordure et confection de trottoirs
  - Raccordement de la chaussée existante.
- Dispositif d'écoulement des eaux pluviales
  - Réseau
  - Raccordement de la chaussée existante.
- Réseau d'Eclairage Public
- Réseau d'eau potable
- Réseau d'électricité
- Réseau de Gaz

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour réalisation de voie nouvelle et réseaux prévue par les articles L. 332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme

Le programme d'équipements publics est estimé à :	361 857,50 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVNR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	307 578,87 €
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	34306 m <sup>2</sup>
La participation calculée au m <sup>2</sup> de surface de terrain ressort à :	8,97 €/m <sup>2</sup>

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire.  
Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés :

- dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.N.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule  $P = Po(im/i0)$  détaillée dans le tableau annexé
- confier la réalisation des travaux d'électricité à la régie du SIEDS
- préciser que les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de

la Ville, ainsi que les recettes issues de la PVNR.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)